

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 475** Signature d'une convention avec la Fondation Irlandaise (5e), pour l'octroi d'une subvention

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation Irlandaise 5, rue des Irlandais 75005 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 7.500 euros est attribuée la Fondation Irlandaise 5, rue des Irlandais (5<sup>e</sup>), au titre de l'année 2011, pour participer à la restauration de documents faisant parti du fonds de sa bibliothèque. X09014 2011\_02737 20796

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation Irlandaise 5, rue des Irlandais 75005 Paris, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de l'année 2011 de la Ville de Paris, rubrique 324, nature 2042, ligne VF40001, provision pour subventions d'équipement au titre du patrimoine.